



2025

## **MAIRIE DE CORDON**

**Note de présentation  
brève et synthétique du  
Compte Financier Unique**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui facilite leur travail en amont de la production du CFU.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2025.

### La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations et redevances ...

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Chapitre	2025
011-Charges à caractère général	515 500,94 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	674 092,93 €
014-Atténuations de produits	186 521,47 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 888,85 €
65-Autres charges de gestion courante	543 637,48 €
66-Charges financières	31 985,79€
<b>Totaux</b>	<b>1 972 627,46€</b>

En faisant le rapprochement avec le Compte Administratif 2024, il apparaît :

**Charges à caractère général (chapitre 011)** Ce chapitre, regroupant principalement les charges de fonctionnement de la collectivité, connaît une baisse de 10 % par rapport à 2024 grâce à une gestion rigoureuse. Les principales dépenses concernent les énergies (électricité, carburants, combustibles), les assurances (17 005 € TTC), la mutualisation avec la CCPMB pour l'urbanisme, l'espace valléen et l'informatique (30 335 € TTC), le marché navette (75 930 € TTC) et le groupement de commande des denrées alimentaires (11 057 € TTC annulée par une recette équivalente).

**Charges de personnel (chapitre 012)** Ce chapitre, d'un montant total de 674 093 €, reflète l'évolution des carrières des agents liée à l'ancienneté et à la technicité. Il intègre également la création de nouveaux contrats pour le service périscolaire, afin de respecter la réglementation de la garderie, ainsi qu'un contrat de juriste.

**Atténuations de produits (chapitre 014)** Ce chapitre comprend principalement le reversement de la taxe de

séjour, pour un montant de 41 830 €, en hausse grâce à la mise à jour des loueurs via la nouvelle plateforme de collecte. Le fonds de péréquation augmente d'environ 13 000 €, tandis que les autres éléments restent stables.

**Le chapitre 042** correspond aux dotations aux amortissements pour un montant de 20 889€ ; aux écritures de cession de biens, véhicule (Zoé),...

**Charges de gestion courante (chapitre 65)** Ce chapitre est en augmentation, principalement en raison des contributions au SIVU, s'élevant à 59 955 €. Il inclut également les subventions aux associations, dont certaines ont été renforcées, notamment pour Cordon Tourisme et le Vélo Trial (afin de soutenir l'organisation de la Coupe du Monde)

**Charges financières** Ce poste comprend principalement le remboursement des intérêts de la dette, en diminution par rapport à l'exercice précédent.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Chapitre	2025
002-Résultat de fonctionnement reporté	566 393,93€
013-Atténuations de charges	39 710,30€
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 064,46€
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	174 414,37€
73-Impôts et taxes	114 587,00€
731-Fiscalité locale	1 866 362,93€
74-Dotations, subventions et participations	247 351,26€
75-Autres produits de gestion courante	28 939,70€
76-Produits financiers	5,00€
77-Produits exceptionnels	5 248,00€
<b>Totaux</b>	<b>3 056 076,95 €</b>

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat. Entre 2023 et 2024 et suite au passage à la nomenclature M57, nous pouvons constater des ajustements entre chapitre.

**L'atténuation des charges (chapitre 013)** Ce chapitre correspond principalement au remboursement des frais liés aux arrêts maladie et à la part salariale des titres-restaurant.

**Produits des services (chapitre 70)** Ce chapitre enregistre une augmentation d'environ 31 000 € par rapport à 2024. Il comprend principalement les coupes de bois (22 209 €), le loyer de la centrale hydroélectrique (5 000 €), la refacturation à Sogetrel pour les travaux de reprise de la chaussée chemin des Mouilles, les activités jeune (2 250 €), ainsi que la location de salles, la location de VAE, la refacturation des budgets annexes et la refacturation des denrées alimentaires pour le comité de cantine.

### Impôts et taxes (chapitre 73) et la fiscalité (chapitre 731)

Lors du vote du BP 2025, une stabilisation des taux des impôts locaux avait été décidée.

Pour mémoire :

Taxe foncière (bâti) : 26.57% (le taux de la TFPB du Département, qui est de 12.03% est ajouté à celui de la commune)

Taxe foncière (non bâti) : 108,50%

CFE : 23.29%

Ce chapitre regroupe l'impôts directs locaux ; pour info, le conseil municipal a voté lors du conseil municipal du 23 septembre 2023, une majoration de 30% de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

**Dotations, subventions et participations (chapitre 74)** Les dotations de l'Etat sont en faible diminution.

**Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)**, chapitre stable et comprend les loyers du Dandry ainsi que les appartements communaux

**Les produits exceptionnels (chapitre 77)** Ce chapitre concerne les cessions d'immobilisation et la régularisation de mandat antérieur.

En résumé, la section de fonctionnement dégage **un résultat positif de 517 055,56€** hors résultat antérieur reporté

### La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel (achat d'un bien immobilier, travaux, acquisition de véhicule, ...)

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Chapitre	2025
001-Solde d'exécution de la section d'investissement	311 307,72€
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 064,46 €
041-Opérations patrimoniales	24 616,66€
16-Emprunts et dettes assimilées	173 165,62€
20-Immobilisations incorporelles	22 650,30 €
204-Subvenions d'équipement versées	45 113,60€
21-Immobilisations corporelles	774 121,22 €
<b>Totaux</b>	<b>1 364 039,58€</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

Chapitre	2025
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 888,85€
041-Opérations patrimoniales	24 616,66€
10-Dotations, fonds divers et réserves	717 042,54€
13-Subventions d'investissement	170 178,39€
<b>Totaux</b>	<b>932 726,44€</b>

**A NOTER** : Les restes à réaliser s'élèvent à 208 683,41€ en dépenses et à 289 473,57€ en recettes. Ces restes à réaliser sont des engagements pris les années antérieures (marchés et devis en cours pour les dépenses ; subventions prévues au Budget Principal et non encaissées, pour les recettes).

Les travaux ont été finalisés fin 2025 ou le seront au printemps 2026 :

- Aménagements des aires naturelles et ludiques en mobilités douce,
- Travaux de réfection bâtiment de la mairie
- Réfection du pont de Lezaive suite aux intempéries de novembre 2023

**Les investissements sont financés par plusieurs sources :**

- L'excédent de fonctionnement capitalisés du chapitre 10 pour 433 637,39€
- Les subventions de la Région, du Département, de l'Etat 170 178,39€
- Le FCTVA : 68 463,14€,
- La taxe d'aménagement sur les nouvelles constructions 214 942,01€ (montant prudent, susceptible d'être remboursé sur les prochaines années)

*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

Fait à Cordon le 13 février 2026

Le Maire,

M. François PARIS

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Cordon. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CORDON' at the top and '74111' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a bird. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Paris'.